

Second passage Sécurité en Piste (piéton) et Système de gestion du risque

0 jour 1 heure et 18 minutes

Programme de formation

Public visé

Tout public amené à exercer une activité en piste (hors conduite de véhicules ou d'engins de piste)
Personnel disposant d'une Carte d'Identification Aéroportuaire avec le secteur Fonctionnel TRA (Accès aux aires de Trafic de l'aéroport)

Pré-requis

Français lu, écrit, parlé

Objectifs pédagogiques

Le code du travail et le règlement (UE) n°139/2014 : ADR.OR.D.017 : les personnes autorisées et circulant à pied sur l'aire de mouvement doivent avoir reçu de leur employeur une formation relative aux risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire où ils sont amenés à travailler.

Description / Contenu

CH1 Généralités

- Présentation
- Périmètre de sécurité
- Les EPI
- Connaître les règles de circulation spécifiques au secteur TRA et au secteur MAN

CH2 Les dangers inhérents

- La circulation
- Autour de l'avion
- Les fod
- La co activité
- Avitaillement

CH3 Le facteur humain et organisationnel

- Les facteurs humains
- Le savoir être,
- L'erreur humaine
- Le travail d'équipe et le management de proximité
- La communication comme vecteur d'amélioration

CH4 Gérer le risque

- Le contexte juridique
- La gestion du risque, la prévention
- La culture de sécurité et la culture juste



- Le système de gestion de la sécurité
- Le risque sûreté

Modalités pédagogiques

Formation à distance en E-Learning
Durée : 1h30 + 30min d'évaluation

Moyens et supports pédagogiques

Accès à la plate forme E-Learning REM Formation à l'aide d'un login personnalisé.

Modalités d'évaluation et de suivi

Test écrit de contrôle des connaissances théoriques / 80% de bonnes réponses requises.

Une attestation individuelle de suivi de formation « Sécurité en piste », valable 3 ans, sera délivrée à l'issue de la formation

Évaluation : 30min

Durée de validité : maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Formateur Qualifié en sûreté et sécurité de l'aviation civile

30/08/2024